

Le Journal de Gien, 2 octobre 2014

SÉNATORIALES DANS L'YONNE ET LE CHER

Pierre Bordier battu

C'est une surprise dans l'Yonne, l'ancien maire de Saint-Fargeau, Pierre Bordier, a été battu par un dissident UMP, Jean-Baptiste Lemoyne.

■ Coup de tonnerre dans l'Yonne pour les élections sénatoriales qui se déroulaient dimanche : le sénateur sortant Pierre Bordier (UMP), ancien maire de Saint-Fargeau et toujours conseiller général du même canton, a été largement battu par un dissident de son propre camp, Jean-Baptiste Lemoyne (DVD).

Cet ancien conseiller au ministère de Jean-François Copé, actuel conseiller général de Chéroy, maire de Vallery s'est présenté en candidat indépendant, en marge de son parti après que l'UMP ait décidé d'investir finalement les deux sortants, Pierre Bordier et Henri de Raincourt.

Âgé de 68 ans, Pierre Bordier n'avait pas fait mystère pourtant qu'il n'était pas partant et cette vaine-hésitation, dictée manifestement par les partis, ne lui a guère été favorable.

Il faut dire aussi qu'il y avait beaucoup de monde en lice à droite avec notamment sur les terres de Pierre Bordier, Jean-Philippe Saunier Arrighi (DVD), le président de la communauté des communes Cœur de Puisaye et Domi-



L'ancien maire de Saint-Fargeau, Pierre Bordier a été battu par un dissident UMP. PHOTO : YVONNE REPUBLICAINE/HERMÈSE FULLER/REUTERS

Pierre Bordier est arrivé devant Jean-Philippe Saulnier (187 voix), il était relégué à la 4^e place avec 196 voix, devancée par l'élu de Saint-Sauveur (242 voix), Jean-Baptiste Lemoyne (386 voix), et Henri de Raincourt (388 voix, UMP).

Les tractations d'entre deux tours ont abouti à présenter pour l'UMP le duo Henri de Raincourt et Jean-Baptiste Lemoyne, conduisant Pierre Bordier à se désister.

Au second tour, c'est le nouveau venu Jean-Baptiste Lemoyne qui engrange le plus beau score avec 471 voix contre 416 à Henri de Raincourt, Dominique Vérien réalisant 362 voix, Bernard Moraine (PS) 170 voix, Jean-Philippe Saulnier Arrighi, qui s'était maintenu, régresse

à 168 voix, empêchant vraisemblablement Dominique Vérien d'accéder au Sénat.

Manifestement, c'est un vent de renouvellement qui a soufflé chez les grands électeurs de l'Yonne durant ce dimanche automnal. À noter que les deux sénateurs de l'Yonne résident tous deux dans le Nord-Ouest de l'Yonne, à quelques kilomètres d'écrit.

Pas de surprise dans le Cher

Il n'y a pas eu de surprise dans le Cher et d'ailleurs, les deux sénateurs sortants, Rémy Pointereau et François Pillet ont été réduits dès le premier tour dimanche matin.

Les deux sénateurs UMP avaient pourtant sur leur droite un candidat sérieux de l'UDI, Aymar de Germay, le maire de Marmagne. Mais il est arrivé loin derrière les deux sortants avec seulement 198 voix contre 533 à François Pillet et 494 à Rémy Pointereau. L'élu du Cher Nord, Pascal Margerin, maire de Blancfort (PS), a fait pâle figure avec seulement 50 voix, son collègue Pascal Méreau obtenant 121 voix. Le communiste Jean-Michel Guérineau avait fait mieux avec 148 voix, sa collègue du PC, Delphine Pétu, obtenant quant à elle 71 voix.

REMY BICHON
HERVÉ LE ROUX DUPETRON

Le sénat bascule à droite

Les sénateurs UMP du Loiret, Eric Dalgé et Jean-Noël Cardoux, élus en 2011 pour six ans, se retrouvent donc dans une assemblée désormais majoritaire à droite, sans être posés par la mise à l'élection. Ils vont ainsi pouvoir s'impliquer plus encore dans les dossiers avec la volonté de pratiquer « une opposition consensuelle avec la majorité présidentielle. » C'est ce qu'affirme M. Cardoux qui estime que « c'est la seule manière d'avoir une influence concrète sur les textes » qui leur seront soumis. L'élu Sullylois, déjà secrétaire de la commission des affaires sociales au Sénat, a d'ailleurs pour objectif de devenir rapporteur général du budget de la Sécurité sociale, et aussi président du groupe chesna.

Quant au sénateur PS Jean-Pierre Sœur, il va très bientôt perdre la présidence de la commission des lois, poste qu'il occupait depuis trois ans. Mais il s'en, il n'en pas douter, toujours bien présent et actif dans les instances et les débats de la Haute assemblée.

1 / 1
Phoca PDF